



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4259^e séance

Vendredi 19 janvier 2001, à 15 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jayakumar	(Singapour)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	Mme Sydnes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales
incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales
de maintien de la paix

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 40.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de son rapport sur l'application de la résolution 1308 (2000) concernant les forces de l'ONU. Je voudrais également remercier le docteur Piot de sa présentation riche et détaillée sur la manière dont les différents organismes de l'ONU, en coopération avec la Banque mondiale, ont répondu aux effets dévastateurs de l'épidémie du VIH/sida, et ce au niveau mondial.

Je voudrais, en outre, exprimer, par le biais du Représentant des États-Unis, notre reconnaissance à l'Ambassadeur Richard Holbrooke pour ses efforts actifs visant à encourager le Conseil de sécurité à traiter de cette question. Et, puisque c'est la dernière séance en sa présence, je voudrais lui souhaiter tout le succès possible dans ses travaux futurs.

Pour ma délégation, il est clair que l'épidémie mondiale du sida est un phénomène qui exige des efforts particulièrement importants de toutes les nations, tant individuellement que collectivement.

Nous sommes encouragés par l'adoption, à la dernière session de l'Assemblée générale, de la résolution 55/13, dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer d'urgence une session extraordinaire en juin 2001 pour examiner le problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) sous tous ses aspects, y compris ceux ayant trait à la paix et la sécurité des nations. Nous espérons que l'Assemblée continuera d'être l'instance privilégiée pour traiter de ce problème afin qu'il reçoive l'attention qu'il mérite de tous les États Membres de l'ONU.

Le problème mondial du sida lance un défi considérable aux autorités de nombreux pays dans les domaines de la santé publique, du développement économique et de la sécurité nationale. De tout ce qui a été dit et écrit sur cette question, certains aspects apparaissent clairement pour ma délégation.

Le sida, qui a fait 20 millions de victimes jusqu'à présent, représente la plus importante épidémie mondiale qu'ait connue le monde depuis que la peste bubonique est apparue il y a 600 ans en Europe. Des 36 millions de malades du sida, les deux tiers vivent en Afrique subsaharienne, où 8 millions d'entre eux sont des orphelins.

La meilleure stratégie de lutte contre l'épidémie consiste en programmes nationaux visant à prévenir la propagation de la maladie, à en soulager les effets sur ses victimes et à faciliter l'accès aux médicaments à bas pris, y compris un vaccin.

Le sida représente également une menace pour le développement économique. Selon une étude de la Banque mondiale, cette maladie n'a encore manifesté que 10 % de son potentiel et fait que 10 % du nombre total de ses victimes. Les malades du sida dans les pays en développement n'auront pas accès à un vaccin ou à un traitement à bas pris avant 10 ans. Les indices touchant la productivité, les revenus familiaux et les ressources humaines connaîtront d'importantes fluctuations au gré de cette épidémie.

Par conséquent, cette situation exige que les gouvernements fassent preuve de volonté politique, que les communautés touchées se mobilisent et que les sociétés pharmaceutiques internationales adoptent une attitude responsable.

En ce qui concerne les répercussions du sida sur la paix et la sécurité, le Conseil a bien indiqué dans la résolution 1308 (2000) de juillet dernier que la pandémie du VIH/sida, si elle n'était pas enrayée, pourrait mettre en danger la stabilité et la sécurité des pays. Il a adopté à cet égard une série de mesures relevant de sa compétence.

On pourrait imaginer un cas extrême et complexe, résultant des effets du sida : une ville désarmée face aux incidences de cette maladie fait face à l'effondrement de son système de santé publique et décide de recourir à l'aide des autorités médicales d'un pays voisin au lieu d'attendre passivement sa lente destruction. Ainsi la responsabilité de l'urgence humanitaire relève du pays voisin, suscitant la résistance de la population locale. Alors commence un nouveau conflit.

Nous reconnaissons qu'il s'agit toutefois d'un scénario extrême. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que les guerres et les conflits armés contribuent à la propagation de l'épidémie. Là où l'armée est en marche, où les camps regorgent de réfugiés et de femmes victimes d'attaques sexuelles, les possibilités de transmission de la maladie sont plus grandes.

À cet égard, les études réalisées par des organisations non gouvernementales avant et après le génocide rwandais sont révélatrices. Le taux d'infection chez les

réfugiés avait sextuplé quand ils vivaient dans les camps.

Le Conseil, agissant dans son domaine de compétence, a maintes fois demandé aux pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix de leur fournir l'éducation et l'aide nécessaires sur le terrain. Nous sommes encouragés par l'action du Département des opérations de maintien de la paix et par ce qu'il continuera de faire pour renforcer ces mesures préventives.

Ma délégation s'est engagée à poursuivre l'action commencée par le Conseil et est prête à examiner au cours de futures séances la question des répercussions potentielles du phénomène du sida dans les domaines divers de la paix et de la sécurité.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Comme l'ont souligné précédemment mes collègues de l'Union européenne, les Ambassadeurs Greenstock et Levitte, la Suède prendra la parole un peu plus tard au nom de l'Union européenne. Je souhaite déjà associer l'Irlande à la déclaration qu'elle fera à ce titre. Nous souhaitons faire les observations suivantes du point de vue national.

Nous nous félicitons du débat sur le VIH/sida, et nous reconnaissons les efforts faits par les États-Unis et l'Ambassadeur Holbrooke pour que cette question capitale soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous rendons hommage au Département des opérations de maintien de la paix et au Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'Accord-cadre de coopération qu'ils viennent de présenter et qui constitue un important suivi de la résolution 1308(2000).

Les analyses et les programmes d'action détaillés dont nous ont fait part un peu plus tôt Jean-Marie Guéhenno et Peter Piot reflètent les actions claires et décisives du Département des opérations de maintien de la paix et de l'ONUSIDA. Je loue leur franchise et la nature pragmatique de leurs propositions, ainsi que l'étroite coopération entre leurs départements.

La coopération renforcée, envisagée au Siège et sur le terrain, réunissant le personnel de paix civil et militaire ainsi que le personnel humanitaire et les populations vulnérables, constitue une nouvelle étape importante dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Nous nous félicitons particulièrement de la proposition visant à donner aux soldats de la paix une

formation complète avant, pendant et après leur participation aux missions, ce qui a été identifié par le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix comme l'un des facteurs clefs dans ce domaine. Nous encourageons les États Membres à soutenir les efforts du Département des opérations de maintien de la paix à cet égard.

Je voudrais également avaliser et souligner le point important soulevé par M. Guéhenno, à savoir qu'il nous faut vite pourvoir en effectifs suffisants le Département des opérations de maintien de la paix et, au cours de l'examen détaillé, considérer les besoins en personnel liés aux questions cruciales qu'il a énoncées ce matin.

Le Conseil a reconnu que le VIH/sida constitue, dans de vastes régions du monde, une menace sur la paix et la sécurité internationales. Là où cette menace est la plus manifeste, les gouvernements et les peuples concernés sont déjà confrontés à des défis considérables relatifs au développement national et régional. L'Irlande est fermement convaincue que, dans ses efforts pour consolider la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit reconnaître qu'aucune paix ne sera totale ou définitive si elle n'est pas soutenue par un processus durable de développement économique et social. De nombreux défis découlent de cette affirmation. Combattre efficacement et résorber le VIH/sida en est un.

Le problème du VIH/sida est extrêmement complexe. Il est net que le succès de la lutte contre le VIH dans les pays en développement dépend de la mise en œuvre des politiques et des programmes qui traitent des problèmes fondamentaux de la pauvreté mondiale et des inégalités. Je voudrais faire quelques observations sur ce que l'Irlande considère être les défis majeurs de la lutte contre cette pandémie.

À l'échelle mondiale, les effets du VIH sur le développement international sont semblables aux effets du virus VIH sur le système immunitaire de l'homme. Cela affaiblit progressivement le tissu social et augmente sa vulnérabilité au conflit et à la pauvreté. Bien que de nombreux dirigeants manifestent à présent un attachement véritable à la lutte contre la maladie, la dure réalité est que les pays les plus touchés par le VIH/sida sont ceux qui sont les moins en mesure de mener une action soutenue et efficace.

Aucune autre question n'offre un aussi grand défi aux objectifs du développement international que le

VIH/sida. Nous savons que les bas niveaux de développement sont liés à la pauvreté, à l'analphabétisme, à l'accès limité aux services de santé, à l'inégalité des sexes, à l'émigration économique et à l'instabilité politique. Nous savons que ces mêmes facteurs ont grandement facilité la propagation du VIH/sida dans les pays les plus pauvres. Nous savons également que l'existence de taux élevés du VIH/sida dans des communautés inverse les progrès du développement. Bref, le VIH/sida est à la fois une cause et un résultat des niveaux élevés de pauvreté et de sous-développement. La lutte contre lui ne sera jamais gagnée à moins de faire partie d'une réponse d'ensemble qui traite efficacement la pauvreté et les désavantages mondiaux.

Malgré les très grands efforts pour endiguer la propagation du VIH/sida depuis 10 ans, le nombre de personnes infectées par le virus, en particulier dans les pays où il y a beaucoup de pauvreté et d'instabilité, continue d'augmenter. Vingt ans après l'apparition de cette pandémie, la communauté internationale est plus consciente du genre d'interventions qui ont réussi à limiter la propagation du VIH et de celles qui n'y sont pas parvenues. De plus, on comprend bien mieux le type d'approches pour l'aide au développement qui se sont avérées effectives et celles qui sont inadéquates ou qui ne sont plus valables. On a retenu une leçon claire, toutefois : les problèmes complexes de développement ne sont pas susceptibles d'être réglés à la hâte par des interventions de type vertical.

On sent bien que le VIH/sida a transformé l'ordre du jour du développement. Sa propagation mondiale a mis en lumière les insuffisances et les échecs de l'effort international de développement à ce jour. L'Irlande pense qu'aucune autre question que la crise mondiale du VIH/sida ne donne de raison plus convaincante de renforcer notre engagement, y compris financier de la communauté des donateurs, pour la coopération internationale au développement.

L'Irlande a élaboré une stratégie VIH/sida spécifique pour son programme national de coopération au développement. Le VIH/sida est maintenant une question clef traversant tous les programmes de développement soutenus par le Gouvernement irlandais. La détermination de celui-ci d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU de dépenser 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement d'ici 2007 nous donne une occasion de préconiser et de fournir un appui financier substantiel supplémentaire pour relever cet immense défi mondial.

Il faut que la communauté internationale aide les pays les plus pauvres à fournir des soins et un appui aux personnes contaminées par le virus du VIH. En particulier, nous devons redoubler d'efforts, avec les organismes pertinents des Nations Unies, en plus du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de l'industrie et d'autres organisations pertinentes, pour traiter des questions complexes de l'accès aux médicaments dans les pays en développement et pour surmonter les obstacles à cet égard. Il faut être clair sur des questions comme le système de prix à plusieurs échelons, l'octroi obligatoire de licences, les importations parallèles, et les droits et obligations des titulaires de brevets et des signataires d'accords internationaux pour la protection des brevets.

Nous espérons que toutes ces questions seront traitées lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida en juin prochain. Nous nous félicitons de la proposition d'inclure dans une des tables rondes prévues pour la session extraordinaire, une discussion sur le VIH/sida en tant que question de sécurité. Nous attendons de participer au processus préparatoire et à la session extraordinaire elle-même qui, nous l'espérons, assurera un engagement mondial total pour lutter contre la pandémie.

J'ai écouté Richard Holbrooke et je partage pleinement sa conviction que la résolution 1308 (2000) devrait devenir l'une de celles qui marquent un tournant dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies jusqu'ici. Le Premier Ministre Meles, de l'Éthiopie, dans sa déclaration à la réunion sur le VIH/sida organisée par le Forum africain du développement à Addis-Abeba le mois dernier, a affirmé que « la lutte contre le VIH/sida est une lutte pour l'avenir du continent africain ». Notre présence ici aujourd'hui prouve une acceptation très claire de cette déclaration et reconnaît aussi que le VIH/sida est une crise majeure du développement non seulement pour l'Afrique, mais pour la communauté mondiale. Nous reconnaissons également que la seule solution sera une solution mondiale comportant une coordination soutenue et notre coopération à tous.

Enfin, je me joins aux autres orateurs en disant au revoir à notre collègue new-yorkais et citoyen du monde, Richard Holbrooke. Je serais très reconnaissant à ses collègues de lui transmettre ce message.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui sur cette question si importante pour l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et pour ma délégation en particulier. Je souhaite également la bienvenue au Ministre du développement international de la Norvège, qui a pris la parole aujourd'hui. J'aimerais m'associer aux autres orateurs en exprimant nos félicitations pour les exposés faits par M. Jean-Marie Guéhenno et par le docteur Peter Piot et pour leurs informations sur l'application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et sur les mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies et dans le monde entier pour traiter du problème du VIH/sida.

Nous considérons cette séance comme une étape importante dans l'examen du travail en cours à l'ONU dans ce domaine. Un an s'est écoulé depuis que le Conseil de sécurité a tenu sa première discussion publique sur la question du VIH/sida. Maintenant, il faut évaluer combien a été fait et quelle a été l'efficacité des organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies dans leur exécution des tâches qui leur ont été confiées.

Aujourd'hui, on ne peut guère contester que le problème du sida est devenu l'une des questions clefs à l'ordre du jour de l'ONU, ainsi que du travail de nombreuses autres organisations internationales et régionales. Les représentants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) nous ont donné des informations détaillées concernant ces développements et les efforts entrepris au sein de leurs institutions respectives.

Je veux m'associer à mes collègues qui ont rendu hommage à l'Ambassadeur Holbrooke, spécialement pour son rôle remarquable et ses efforts considérables pour promouvoir l'examen efficace de la question à l'ONU et au Conseil de sécurité. Sans aucun doute, la question du VIH/sida à l'ordre du jour du Conseil restera l'une des plus importantes réalisations du riche héritage diplomatique que l'Ambassadeur Holbrooke lègue à l'ONU. Nous l'en remercions et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

En général, nous estimons que l'année dernière a été plutôt productive et a montré de grands progrès dans la lutte contre le problème du VIH/sida. Je voudrais, à cet égard, aborder un aspect aussi important que

la coordination au sein de l'ONU. Nous avons assez souvent entendu des critiques sur l'absence de coordination efficace entre différentes institutions du système des Nations Unies – en particulier le DOMP et l'ONUSIDA, les missions sur le terrain et le Siège –, et nous devrions reconnaître qu'une bonne partie de ces critiques était justifiée. Pourtant, nous voyons que la situation dans ce domaine s'améliore. La signature, aujourd'hui, comme vient de le dire le docteur Peter Piot, d'un accord-cadre de coopération entre l'ONUSIDA et le DOMP est, bien sûr, un événement dont nous nous félicitons. Nous espérons que la mise en oeuvre adéquate de ce document renforcera d'autre part l'application efficace de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et améliorera la capacité des soldats du maintien de la paix de se faire les avocats et les agents de la prise de conscience du VIH et de la prévention de sa transmission. Je ne peux que convenir qu'il appartient à l'ONU de fixer les normes les plus élevées possible pour la conduite des troupes déployées sous son drapeau, et nous saluons les nouveaux efforts du Département des opérations de maintien de la paix et d'ONUSIDA dans l'accomplissement de cette tâche.

En même temps, il convient de souligner que le rôle de faire prendre conscience du VIH/sida et de le prévenir n'incombe pas seulement à ces deux organismes. Tous les autres secteurs et organes des Nations Unies qui s'occupent de ce problème devraient participer à ce travail. Ma délégation est convaincue que le rôle clef et la responsabilité de coordonner ces activités incombent à l'Assemblée générale. La délégation de l'Ukraine n'épargne aucun effort pour faire progresser l'idée de convoquer une session extraordinaire sur le problème du sida, dont on attend qu'elle élabore un agenda détaillé d'action contre la pandémie et coordonne les efforts ultérieurs de l'ONU et de la communauté mondiale en ce sens.

Je voudrais aussi louer le travail réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix durant les six mois écoulés concernant la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000). Compte tenu des obstacles considérables, notamment de l'absence de ressources et de personnel suffisants, le Département des opérations de maintien de la paix a réussi à accomplir la plus grande partie de ce qu'on pouvait attendre raisonnablement de lui. Nous lui en sommes reconnaissants, et nous espérons que son activité dans ce domaine continuera de s'améliorer.

Il faut mesurer le succès de notre entreprise par les résultats atteints. Malheureusement, comme vient de nous en informer le docteur Peter Piot, la pandémie du VIH/sida continue de progresser en dépit de tous les efforts. L'an passé seulement, plus de 5 millions de personnes ont été infectées par le VIH dans le monde entier et 3 millions sont mortes du sida – soit un chiffre record de décès. Ces faits confirment que le fléau du VIH/sida continuera de lancer un sérieux défi à l'humanité pour de nombreuses années. Les résultats du travail actuellement mené à grande échelle n'apparaîtront pas immédiatement. C'est pourquoi il est d'une importance critique d'accélérer les efforts coordonnés de la communauté internationale dans la lutte contre la maladie. Permettez-moi de faire écho à ce qu'ont dit avant moi un certain nombre d'intervenants : nous avons besoin d'engagements réels pour accomplir ce à quoi nous visons, et c'est seulement quand ces engagements se concrétiseront que nous pourrons monter contre l'épidémie une réponse à sa mesure.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider aujourd'hui cette importante réunion. Nous souhaitons aussi la bienvenue parmi nous à la Ministre norvégienne du développement international et nous la remercions de participer à notre débat.

Nous tenons à remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), des importants exposés d'information qu'ils ont faits ce matin.

La séance publique du Conseil de sécurité tenue aujourd'hui sur le thème de « La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix » vient à son heure, à notre avis pour deux raisons distinctes. Premièrement, la pandémie du sida continue de prélever un lourd tribut quotidien en vies humaines à travers le monde entier, laissant dans son sillage misère et désespoir dans des millions de foyers. La tragédie du VIH/sida a frappé le continent africain plus durement que tout autre. Des communautés ont été balayées dans leur totalité; de précieuses ressources humaines, si essentielles au développement social et économique des nations, en sont tombées victimes, laissant des vides difficiles à combler. Je ne peux que répéter ce qui a été

dit en tant d'occasions, à savoir que les pays africains ont besoin d'un soutien et d'une aide bien plus généreux de la communauté internationale alors qu'ils luttent sans cesse contre la pandémie mortelle du sida avec des ressources limitées.

En juillet dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1308 (2000), où l'impact du VIH/sida sur les sociétés et les nations fut mis en relief, et plusieurs mesures ont été recommandées aux organes de l'ONU et aux autorités nationales compétentes pour endiguer la pandémie. Cette résolution traite aussi du risque auquel sont exposés les hommes et femmes déployés dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous louons tous les efforts entrepris par le Département des opérations de maintien de la paix pour rendre son personnel conscient de la gravité du problème. Mais il faut intensifier encore ces efforts, et aussi les compléter par les initiatives des pays fournisseurs de contingents en vue de mieux préparer leurs troupes, dispensant formation et information concernant les mesures préventives nécessaires sur le terrain.

Plus important encore, la résolution reconnaît pour la première fois que le VIH/sida a un impact sur la stabilité et la sécurité des nations et des sociétés. Le travail accompli en tandem par le Département des opérations de maintien de la paix et le Groupe d'appui médical est très encourageant non seulement sous l'angle de la formation, mais en tant qu'effort commun pour faciliter le dépistage des sujets touchés par le virus et la délivrance de conseils. Sans nul doute, nous savons qu'il reste beaucoup à faire, comme l'ont dit aujourd'hui M. Guéhenno et le docteur Piot.

La seconde raison pour laquelle nous estimons que la réunion publique tenue aujourd'hui par le Conseil de sécurité sur la question du VIH/sida vient à son heure, c'est qu'elle nous a donné l'occasion d'exprimer nos remerciements et notre estime à l'Ambassadeur Richard Holbrooke en ce jour où il achève de remplir ses fonctions de Représentant permanent, non seulement pour son initiative d'inscrire pour la première fois la question du VIH/sida à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en janvier 2000, durant la présidence des États-Unis, mais aussi pour l'élan qu'il a communiqué à la lutte, de sorte que le Président Clinton, le Vice-Président Gore et le Congrès des États-Unis ont promis de consacrer de nouveaux crédits substantiels pour aider à combattre le VIH/sida. À cet égard, nous nous souvenons en particulier du décret signé l'an dernier par le Président Clinton pour encour-

rager l'industrie pharmaceutique américaine à abaisser le coût des médicaments vendus en Afrique pour le traitement des malades du VIH/sida.

Sans nul doute, l'Ambassadeur Holbrooke a sensiblement contribué à mieux faire prendre conscience du VIH/sida par son action à l'ONU. Nous l'en remercions chaleureusement en même temps que nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités. Nous le remercions, enfin, d'avoir été un excellent ami de l'Afrique et de mon pays durant son mandat, ainsi que de sa franche et sincère déclaration ce matin dans cette salle, qui a porté sur une série de très importantes questions dont se préoccupe la communauté internationale.

Heureusement, il existe à l'heure actuelle des médicaments qui contribuent au traitement du VIH/sida, et leur utilisation a déjà entraîné une réduction marquée de l'incidence du sida dans les pays industrialisés. L'initiative que le Président Clinton a prise afin de contribuer à réduire, en Afrique, le coût des médicaments servant à traiter le VIH/sida ne permettra pas nécessairement de faire en sorte que les médicaments soient suffisamment abordables pour tous dans un proche avenir, mais il s'agit d'un pas important vers cet objectif. Des initiatives semblables doivent être prises pour englober tous les pays en développement et, ce qui est plus important, pour veiller à ce que toutes les victimes du VIH aient accès, à un coût raisonnable, aux médicaments qui pourraient leur sauver la vie. Nous estimons également que les institutions financières internationales qui disposent des ressources nécessaires doivent faire beaucoup plus, de concert avec le système des Nations Unies, dans la lutte mondiale contre le VIH/sida.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada est satisfait que le Conseil de sécurité débâte à nouveau du problème important que représente le VIH/sida. Nous sommes reconnaissants au docteur Piot et au Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, des renseignements qu'ils nous ont fournis sur les efforts en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et sur les efforts déployés, conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, au sein du Département des opérations de maintien de la paix pour faire face à la tragédie du sida.

Nous aimerions saisir l'occasion qui nous est offerte pour féliciter M. Guéhenno et le Département des opérations de maintien de la paix pour les efforts qu'ils ont déployés, avec des ressources toujours trop limitées, afin d'améliorer la formation des Casques bleus en général et pour la prévention du VIH/sida en particulier. Nous voudrions aussi les encourager à aller plus loin.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Lors des consultations dirigées par l'Ambassadeur Holbrooke qui ont eu lieu au Conseil, l'an dernier, au sujet de la résolution 1308 (2000), le Canada s'est particulièrement félicité de la participation des pays fournisseurs de contingents dès le début du processus, car le VIH/sida dans le contexte du maintien de la paix est un problème qui les touche directement. À cette époque, nous avons recommandé que ce processus serve de modèle aux futures consultations du Conseil de sécurité, et nous avons souligné que nous étions convaincus qu'il fallait accorder un poids particulier aux opinions des pays qui fournissent des contingents sur des questions telles que le VIH/sida.

Nous aimerions donc proposer maintenant, pour faire suite à l'important débat sur le renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents qui s'est déroulé au début de cette semaine, que le Département des opérations de maintien de la paix et l'ONUSIDA rencontrent rapidement des pays fournisseurs de contingents afin d'évaluer les progrès accomplis concernant l'application des dispositions de la résolution 1308 (2000).

Ce faisant, il faut éviter de diaboliser les soldats du maintien de la paix. Tous les aspects du VIH/sida sont importants et doivent être abordés efficacement, mais je crois que personne parmi nous n'estime que les soldats de la paix sont au coeur de ce problème. Le VIH/sida représente néanmoins, comme l'Ambassadeur Holbrooke l'a si bien démontré dans ses observations ce matin, un défi majeur sur le plan de la sécurité.

Pendant son mandat qui s'est terminé récemment au Conseil de sécurité, le Canada a fait valoir à maintes reprises que le Conseil devait élargir sa définition de la sécurité pour y inclure les menaces non traditionnelles, et en particulier celles qui touchent la sécurité humaine. Comme nous l'avons déclaré il y a exactement un an dans cette salle, il ne fait aucun doute que la pandémie du VIH/sida a atteint des proportions telles

qu'elle menace clairement la stabilité et le développement.

À l'instar d'autres orateurs, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Holbrooke qui a fait preuve d'une détermination, d'une énergie et d'un dévouement peu communs pour s'attaquer à cette question cruciale.

Aucune région du monde n'est épargnée par la pandémie du VIH/sida et aucune région du monde ne peut se permettre de se démobiler. Ce matin, le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le Directeur général, le docteur Piot, ont cité des statistiques tout à fait effarantes sur cette question. Ces chiffres sont inscrits dans la mémoire de tous ceux qui étaient présents dans cette salle. Ils dépeignent une dévastation qui a des conséquences à long terme potentiellement comparables à celles des conflits et de la guerre; en fait, si on ne s'y attaque pas, ces conséquences pourraient entraîner la faillite des États.

Heureusement, la réaction de la communauté internationale face au VIH/sida donne quelques raisons d'espérer. Nous faillirions à notre devoir si nous ne prenions pas acte des efforts déployés par de nombreux pays pour faire face au sida en adoptant des stratégies nationales complètes intégrant des mesures de prévention, de traitement, d'appui et de défense des droits de l'homme, qui visent tous les segments de la société.

Aucun pays n'est épargné par ce problème. Au Canada, nous sommes actuellement en train de mettre en oeuvre notre stratégie nationale, et nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs propres stratégies. Bien que la communauté internationale doive jouer un rôle de soutien important dans ce processus, elle ne peut agir efficacement si des mesures ne sont pas prises au niveau national.

Mais la communauté internationale a effectivement une responsabilité importante. C'est la raison pour laquelle le Canada quadruple ses dépenses au titre des initiatives internationales de lutte contre le VIH/sida, en faisant un investissement total d'environ 270 millions de dollars canadiens – soit environ 170 millions de dollars des États-Unis – répartis sur cinq ans. Cette forte augmentation prouve que nous sommes conscients de la gravité de la crise et déterminés à assumer notre part de responsabilité.

Mais plus que les fonds supplémentaires, c'est le tournant pris dans la lutte contre le VIH/sida qui est

frappant. Le VIH/sida a maintenant une place attirée dans l'ordre du jour politique international. Le premier pas vers le règlement d'un problème consiste à reconnaître que ce problème existe. Grâce au travail accompli par l'Ambassadeur Holbrooke, le Conseil de sécurité a franchi ce pas.

Nous attendons avec intérêt les résultats concrets qui ressortiront de la session extraordinaire sur le VIH/sida qui aura lieu en juin. La pandémie du VIH/sida représente un défi fondamental pour la sécurité humaine et, surtout, pour notre humanité. C'est un défi que nous pouvons et devons relever.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui.

Tout d'abord, puisque l'Ambassadeur Holbrooke est absent, je voudrais demander à la délégation des États-Unis de lui transmettre les sincères remerciements de l'Union européenne. Nous le remercions d'avoir contribué à faire en sorte que la question du VIH/sida occupe une place plus importante sur notre ordre du jour, ainsi que pour son dévouement et les efforts qu'il a déployés pour appeler l'attention sur les problèmes de l'Afrique. Nous le remercions également pour toutes ses autres initiatives et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses projets futurs.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à ma déclaration.

L'Union européenne est très heureuse de participer au présent débat sur la question du VIH/sida et du suivi de la résolution 1308 (2000), et se félicite en particulier des efforts déployés par les États-Unis et par l'Ambassadeur Holbrooke lui-même.

Nous avons pris part au débat du Conseil de sécurité dirigé par le Vice-Président américain Al Gore, il y a une année. Nous avons également appuyé la résolu-

tion 1308 (2000), que le Conseil a adoptée en juillet de l'an dernier. Le Conseil transmet aujourd'hui un nouveau message ferme selon lequel le VIH/sida est une crise mondiale qui, si elle n'est pas maîtrisée, peut menacer la paix internationale et la sécurité humaine. L'Union européenne appuie pleinement ce message. L'Union reconnaît également l'évolution de l'épidémie du VIH/sida qui est passé d'un problème de santé à une grave crise de développement et à un risque potentiel à la sécurité.

Essayer de décrire les effets à long terme du VIH/sida dépasse la portée de la déclaration que je fais aujourd'hui. L'épidémie cause des souffrances humaines considérables, surtout dans les pays en développement qui manquent de ressources en matière de traitement, de soins et de soutien. Le VIH/sida peut également déstabiliser des sociétés entières en causant des dommages systémiques, et il menace donc le développement lui-même.

La propagation du VIH/sida est alarmante. Les derniers chiffres publiés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en décembre de l'an dernier, indiquent qu'en l'an 2000, 5,3 millions de personnes étaient infectées par le VIH. Le nombre de personnes atteintes du VIH/sida dans le monde atteint aujourd'hui 36,1 millions. Ces chiffres sont 50 % plus élevés que les prédictions faites en 1991 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mais il faut se rappeler qu'il est possible d'agir pour arrêter la propagation de ce fléau. La situation critique constitue un appel urgent pour mettre en oeuvre les plans d'action déjà existants sur le VIH/sida.

L'Union européenne reconnaît qu'il existe un cercle vicieux impliquant le sida, la pauvreté et les conflits armés. Les mouvements de population résultant de conflits aggravent la propagation du VIH/sida mais l'épidémie elle-même cause des crises socioéconomiques susceptibles de menacer la stabilité et la sécurité. Le Conseil de sécurité a un rôle clair à assumer en la matière. La lutte contre la propagation du VIH/sida est directement liée à la prévention de conflits armés.

La résolution 1308 (2000) traite de la santé des soldats de la paix et du danger de propagation de la maladie, mais également de leur rôle de sensibilisation en tant que promoteurs de conduites responsables. L'Union européenne est convaincue que les soldats de la paix peuvent contribuer aux efforts de prévention.

En outre, nous saluons les discussions en cours au sein du système des Nations Unies sur les voies par lesquelles un conflit et des situations humanitaires peuvent engendrer un risque élevé de transmission du sida pour les réfugiés et les communautés d'accueil ainsi que pour le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales.

Les gouvernements nationaux assument la responsabilité première de s'assurer que les agents de maintien de la paix soient bien entraînés et formés. En outre, l'Union européenne juge les stratégies nationales comme étant décisives face au VIH/sida et encourage le développement de stratégies nationales à long terme. Celles-ci doivent comprendre l'éducation, la prévention, les tests volontaires et confidentiels ainsi l'assistance psychologique. Une coopération accrue entre les États Membres est tout à fait nécessaire. L'ONU doit soutenir la création de programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida là où ils n'existent pas.

L'Union européenne appuie fermement l'action de coordination d'ONUSIDA et exhorte tous les organes des Nations Unies à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec ce programme. Tout le système des Nations Unies doit agir à une échelle mondiale et de façon globale.

L'Union européenne rend hommage à ONUSIDA et au Département des opérations de maintien de la paix pour leurs efforts dans les domaines du VIH/sida et du maintien de la paix. Le cadre de coopération qui a été présenté aujourd'hui au Conseil constitue une mesure importante et un résultat évident de la résolution 1308 (2000). Une meilleure coordination dans le domaine du VIH/sida au Siège et sur le terrain est extrêmement importante pour combattre l'épidémie et réduire sa propagation. La communauté internationale a une responsabilité dans la lutte contre cette épidémie qui ne connaît pas de frontières.

L'Union européenne relève avec satisfaction la large approche adoptée par ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix qui s'intéresse au personnel civil et militaire de maintien de la paix et aux agents humanitaires ainsi qu'aux populations vulnérables. Nous nous félicitons également des nombreux domaines de coopération et de l'accent mis sur une approche multisectorielle dans le projet de cadre.

L'Union européenne souhaite exprimer son ferme attachement à la préparation et à la tenue d'une session

extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, en juin prochain. Cette session constituera une excellente occasion pour débattre en toute franchise et en détail du VIH/sida dans une large perspective, avec notamment les représentants de la société civile. Nous nous réjouissons de voir inscrites à l'ordre du jour des questions telles que la prévention et le soins, les effets à long terme de l'épidémie, la situation des personnes et la façon dont la communauté internationale devrait progresser dans ce domaine.

L'on a proposé que l'une des tables rondes prévues durant la session extraordinaire soit consacrée à une discussion sur le VIH/sida en tant que question de sécurité. L'important débat de ce jour ainsi que d'autres actions du Conseil de sécurité sur ce thème contribueront substantiellement à nos délibérations du mois de juin.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter et, par votre truchement, féliciter Singapour, de votre élection bien méritée au Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que votre pays représentera comme il se doit, au sein de cet organe, les intérêts des membres les plus petits de la communauté internationale.

Je voudrais également féliciter les représentants de l'Irlande, de la Colombie, de la Norvège, et de Maurice de leur entrée au Conseil. Il leur appartient à présent de représenter les intérêts et la volonté des autres membres de l'Organisation afin de faire de cette instance un organe plus efficace, plus démocratique et plus légitime.

Je voudrais aussi remercier le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le docteur Peter Piot, de l'exposé qu'il nous a présenté au début de cette séance.

L'épidémie du sida est devenue une catastrophe de grande ampleur. Comme nous l'avons entendu, il y a aujourd'hui plus de 36 millions de personnes atteintes du virus du VIH alors que plus de 3 millions sont mortes du sida en l'an 2000. La crise est encore plus grave en Afrique subsaharienne. Plus de 25,3 millions de personnes en Afrique sont atteintes du virus du VIH sur un

continent où l'on recense 70 % des infections d'adultes par le VIH et 80 % des infections d'enfants dans le monde. C'est également en Afrique que l'on trouve le majorité des enfants devenus orphelins et des vieillards démunis du fait de cette maladie.

Si les effets humains et sociaux du sida en Afrique sont incalculables, les effets économiques sont eux aussi absolument terrifiants. L'épidémie réduira sensiblement la croissance économique annuelle des pays subsahariens et l'on estime que d'ici à 2010, ces pertes dépasseront 22 milliards de dollars.

Tout comme nous ne pouvons oublier que plus de 2 millions de personnes sont atteintes de cette maladie en Amérique latine et dans les Caraïbes. Mon continent est également victime des effets dévastateurs que cette épidémie a pour les individus et pour la société.

Il faut adopter des mesures fermes et claires pour lutter contre cette maladie. Des comportements à risque élevé doivent être évités à tout prix. Même si dans certaines situations extrêmes, des mesures, telles que la distribution de seringues hypodermiques et de préservatifs, peuvent être prises pour réduire le taux de risques, elles ne sauraient suffire; elles s'accompagnent d'une marge d'erreur et leur succès dépend d'une utilisation prudente et continue. La réduction des risques ne suffit pas; ceux-ci doivent être éliminés.

Une stratégie de prévention du sida à long terme doit encourager l'adoption généralisée de pratiques sûres. Il faut promouvoir les valeurs et les normes sociales qui stimulent le comportement responsable et qui rejettent tant l'utilisation des drogues par voie intraveineuse que les relations sexuelles passagères ou à risque.

Une stratégie globale pour faire face au fléau du sida nécessite en outre l'adoption de programmes de santé pour apporter une aide médicale et psychologique aux malades et aux sujets infectés, ainsi que des programmes pour satisfaire aux besoins de base des orphelins et des personnes âgées vulnérables. L'aspect humain de la crise est énorme et nécessite un grand investissement politique et financier dans des programmes visant à aider les populations qui en ont le plus besoin. En parallèle, il faut garantir un accès aisé aux meilleurs médicaments dans des conditions favorables aux malades qui résident dans les pays en développement.

En examinant la problématique du sida par rapport au personnel affecté au maintien de la paix, le Conseil de sécurité se trouve confronté à un problème angoissant. Serait-il possible que certains éléments du personnel des Nations Unies soient porteurs du virus du VIH et qu'ainsi, par leur comportement, ils mettent en danger la santé des civils sur le terrain? Cela serait inacceptable. Serait-il possible que le personnel des Nations Unies puisse courir le risque de contracter le virus du VIH à la suite de contacts à risque avec la population civile? Cette situation serait également inacceptable. Ma délégation veut croire que ces situations n'existent pas.

Le personnel des Nations Unies doit toujours afficher un comportement exemplaire. Nous ne pouvons permettre que le personnel des Nations Unies puisse avoir des relations passagères avec la population locale, faisant ainsi courir tant aux civils qu'à eux-mêmes le danger de contracter cette infection. Nous sommes sûrs que les pays fournisseurs de contingents, ainsi que le Secrétariat, adopteront les mesures disciplinaires et sanitaires adéquates pour éviter que de telles situations ne se présentent.

Grâce à la division judicieuse des pouvoirs et des fonctions que les fondateurs des Nations Unies avaient incluse dans la Charte de cette organisation, la compétence du Conseil de sécurité est très sévèrement limitée quant à examiner le thème du sida et du virus du VIH. C'est à l'Assemblée générale qu'il revient d'étudier et de coordonner, de manière globale, les efforts faits pour combattre cette épidémie. C'est au Conseil économique et social qu'il incombe d'évaluer et de traiter les effets de la maladie sur le plan social et sur le plan du développement. C'est pourquoi ma délégation attend avec beaucoup d'intérêt, en juin de cette année, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question du sida. Nous sommes sûrs que cette session donnera un nouvel élan à la lutte contre cette maladie.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour transmettre à l'Ambassadeur Richard Holbrooke toutes nos félicitations et tous nos meilleurs souhaits de succès. Il peut être assuré que nous n'oublierons pas ici dans cette maison son approche novatrice, son caractère et son style particuliers.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Alors que nous faisons nos adieux à notre collègue, l'Ambassadeur Holbrooke, il n'est que juste de reconnaître que grâce à sa direction de visionnaire et dûment informée, la pandémie du VIH/sida, jusqu'ici considérée comme un problème social et un problème de santé, a été pour la première fois examinée par le Conseil de sécurité en tant que problème de sécurité internationale.

Vous vous souviendrez qu'en janvier 2000, le Conseil de sécurité avait convoqué une réunion, intitulée « La situation en Afrique », concernant l'impact du sida sur la sécurité, sous la présidence du Vice-Président des États-Unis, Al Gore. Cette réunion très importante – la première de ce genre au Conseil de sécurité – avait attiré un large éventail de personnes concernées par la pandémie du VIH, qui est devenu non seulement un problème sur le plan du développement, mais également une question de sécurité d'ampleur internationale. Cela a été suivi par une réunion au Conseil en juillet sur l'effet du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales. La résolution 1308 (2000), adoptée par le Conseil à cette réunion, a attiré l'attention sur l'effet dévastateur de la pandémie du VIH et la menace qu'elle constitue pour la paix et la sécurité, notamment son effet sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Une année plus tard, un certain nombre d'activités se sont déroulées sur le plan national, régional et international, visant à amener la communauté internationale à élaborer des plans et des stratégies cohérents et concertés afin de contrôler ce fléau. L'une de ces instances est la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida, prévue pour juin 2001.

La pandémie du VIH/sida constitue le problème le plus immédiat auquel se trouve confrontée l'humanité en termes de sécurité et de stabilité dans notre monde. Aujourd'hui, le VIH/sida est la quatrième cause de décès dans le monde, et le nombre de morts augmente chaque jour. On estime à 21,8 millions le nombre de personnes dans le monde qui sont mortes du sida, dont 4,3 millions d'enfants. Selon les chiffres du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 36,1 millions de personnes vivent avec le virus

du VIH, alors que 5,3 millions de personnes ont été atteintes de la maladie l'an dernier. Ce chiffre atteindra 40 millions avant la fin de la décennie. Parmi les sujets touchés, il y a eu des soldats et du personnel civil qui ont participé à diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Au-delà des souffrances humaines et de la misère causées par cette pandémie, on a largement reconnu maintenant que le VIH/sida était devenu un problème lié au développement. Les gouvernements des pays en développement, qui luttent contre le problème persistant de la dette externe, se trouvent forcés d'allouer une part disproportionnée de leurs maigres ressources au secteur de la santé. Pourtant la maladie touche les groupes d'âge les plus productifs – la tranche d'âge des 15 à 49 ans –, causant ainsi des pertes massives dans la production, et portant préjudice de ce fait à des secteurs vitaux de l'économie. Le défi auquel nous sommes confrontés est donc de voir comment renforcer les capacités des pays en développement, qui sont les plus durement touchés, en leur fournissant les ressources adéquates pour transposer le quantum de volonté politique qui existe en actions visant à éliminer cette maladie. C'est ce que nous devons faire de toute urgence.

Il est très important lorsqu'on parle de l'effet mondial du VIH/sida dans les différentes régions du monde, de reconnaître que le continent africain continue de connaître les effets les plus dévastateurs de la maladie. Selon un rapport des Nations Unies, quelque 16,4 millions d'Africains sont déjà morts de la maladie, alors que 25,3 millions d'autres vivent maintenant avec le virus du VIH. Cette pandémie constitue une menace sans précédent pour le développement de la région. Ses progrès en matière de développement, chèrement acquis, se trouvent maintenant réellement menacés du fait de ce fléau.

Au Nigéria, les préparatifs pour le Sommet africain sur le VIH/sida ont atteint un stade avancé. Cette semaine, un séminaire de consensus en vue du développement d'une stratégie de vaccination au niveau national s'est déroulé, avec tout un éventail de participants intéressés par la question. Le Nigéria est le premier pays avec une très nombreuse population à dépasser le taux de prévalence de 5 %, ce qui est en fait le seuil d'une épidémie explosive. Ce chiffre effrayant a amené le Nigéria à envisager tous les moyens possibles pour empêcher la propagation du virus. Mon Président, le chef Olusegun Obasanjo, s'est mis officiellement à la tête de la campagne lancée contre le VIH/sida au

Nigeria et certaines politiques ont été réexaminées pour assurer un contexte favorable à la lutte contre le sida. Le gouvernement a également alloué des fonds supplémentaires au programme national contre le sida et lancé des campagnes d'information intensives et continues dans l'ensemble du pays. Les organisations locales et internationales sont également très actives dans les campagnes contre le VIH/sida.

La portée des efforts déployés dans le passé au niveau régional a encore été étendue grâce à l'audacieuse initiative adoptée au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OAU) à Lomé en juillet dernier. En dépit du manque de ressources, les dirigeants africains ont déclaré à ce sommet leur ferme intention de lutter contre cette pandémie. À l'échelle du continent, des programmes ont été mis en place pour inverser la propagation du sida grâce à des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention. Les dirigeants africains ont adopté la Déclaration de Lomé sur le VIH/sida, qui exprimait l'engagement de l'Afrique au plus haut niveau politique afin de débarrasser le continent de cette maladie. Nous croyons fermement que cette initiative africaine mérite l'appui de la communauté internationale pour permettre à l'Afrique de faire face à la pandémie VIH/sida dans toutes ses ramifications.

La gravité de l'épidémie du VIH/sida, en tant que crise mondiale de développement, et le rôle crucial des efforts internationaux visant à trouver une solution constituent certaines des raisons qui ont amené à prévoir la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en juin de cette année. Ma délégation se félicite de cette initiative mondiale. La session extraordinaire, selon la délégation du Nigéria, constituera un forum approprié pour évaluer les divers programmes d'actions dans lesquels le monde s'est engagé jusqu'à présent. Nous espérons également que cela suscitera un engagement politique approprié aux niveaux les plus élevés et renforcera la coopération et la coordination internationales.

À cet égard, les interventions des dirigeants du monde au Sommet du Millénaire, tels qu'ils figurent dans la Déclaration du Millénaire, constituent un point de référence nécessaire. Dans cette déclaration, nos dirigeants ont décidé d'arrêter et d'inverser la tendance du VIH/sida et de réduire de moitié le nombre de personnes atteintes par la maladie d'ici l'an 2015. Cela fournit à la prochaine session de l'Assemblée générale le cadre qui lui permettra de développer ses objectifs

ultimes, et donc le besoin d'identifier le domaine prioritaire d'une action intensifiée. Cela devrait inclure des domaines tels que la prévention, un meilleur accès aux soins et au traitement et un niveau accru d'allocation de ressources nationales pour traiter le problème de manière globale.

Vu les effets évidents que la propagation du VIH/sida a sur les opérations de maintien de la paix, ma délégation pense que le Département des opérations de maintien de la paix devrait lancer une campagne d'information de masse pour sensibiliser les soldats de la paix de l'ONU à la pandémie VIH/sida avant leur déploiement sur le terrain. Cette recommandation a été formulée à plusieurs reprises par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU. En effet, la délégation des États-Unis a menacé ouvertement, au Conseil de sécurité, d'opposer son veto à tout mandat du Conseil de sécurité en matière d'opérations de maintien de la paix qui ne prévoirait pas un programme de ce genre et nous appuyons cette position.

En outre, nous suggérons que les pays fournisseurs de contingents devraient recevoir à part égale des documents d'information pour leurs contingents ainsi que des ressources leur permettant de fournir des services médicaux adéquats aux soldats infectés ayant servi comme soldats de la paix après la fin de leur service.

Nous apprécierions également que le Secrétariat du Conseil de sécurité, au cours de ses consultations avec les pays fournisseurs de contingents, puisse donner les informations nécessaires sur les taux d'incidence du VIH/sida dans une zone d'opérations donnée avant que les contingents n'y soient déployés. Cela faciliterait l'adoption de mesures préventives par les pays fournisseurs de contingents avant le départ de ceux-ci.

À ce stade, permettez-moi de rendre hommage à M. Jean-Marie Guéhenno et M. Peter Piot pour les exposés très intéressants qu'ils ont fait ce matin. Nous nous réjouissons de noter voir le début d'une coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) afin d'endiguer la propagation de la pandémie VIH/sida parmi les soldats de la paix de l'ONU.

À une époque de connaissances sans précédent et où l'on assiste à un progrès général des sciences médicales dans le monde, nous sommes convaincus que les problèmes posés par cette maladie peuvent être résolus

avec succès. À cet égard, nous devons premièrement, ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de l'homme en recherchant conjointement des solutions appropriées à cette épidémie dévastatrice; deuxièmement, intensifier la coopération internationale, mobiliser toutes les couches de la société, y compris les sociétés privées, qui ont réalisé certaines percées en mettant au point certains médicaments qui pourront être fournis aux pays en développement à des prix favorables.

En conclusion, j'ajouterais qu'il ne peut y avoir de meilleur hommage d'adieu à notre ami l'Ambassadeur Richard Holbrooke, à l'initiative duquel la définition étroite de la sécurité au sein du Conseil de sécurité a été élargie pour inclure la menace du VIH/sida à la sécurité mondiale. Il a mis ce sujet au premier plan, même s'il se pose en termes de problème africain. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas seulement un problème africain mais un problème mondial puisque ses effets se font également sentir dans d'autres régions du monde, voire même aux États-Unis. Nous voudrions rendre hommage à son courage, à la clairvoyance de ses collègues qui ont accepté son point de vue à ce moment-là. En son honneur, il faut poursuivre cet effort tant que l'on aura pas gagné la guerre contre le VIH/sida.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je vois que vous-même, Monsieur le Président et les membres du Conseil, me regardez avec une certaine préoccupation mais je parle du principe trochaïque : le court suit le long. Nous nous réjouissons que vous ayez été retenu une journée de plus pour présider cette séance. Nous bénéficions de votre présence comme nous l'avons fait de la présence de la Ministre du développement international de la Norvège, Mme Ann Kristin Sydnes.

Dans sa résolution 1308 (2000), le Conseil, rappelant la responsabilité principale du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a souligné que le VIH/sida, s'il n'était pas enrayé, pouvait mettre en danger la stabilité et la sécurité. Nous nous sommes efforcés de suivre le raisonnement du Conseil parce que le sida n'est pas, et n'a pas été, une cause de conflit; aucun pays n'a déclenché une guerre à cause du sida. La résolution 1308 (2000) n'a pas évidemment prétendu mais elle a affirmé que la pandémie

était exacerbée par la violence et l'instabilité. Les faits ne confirment pas cela non plus.

En Afrique, qui est la zone la plus préoccupante, les pays où le taux d'incidence du VIH/sida est le plus élevé, sont toujours des pays où les démocraties qui ont été récemment relativement stables et qui sont totalement ou en grande partie en paix. Les pays en conflit, y compris ceux où les opérations de maintien de la paix sont déployées ou envisagées, sont en fait les moins touchés. Ils sont confrontés à des problèmes effroyables provoqués par les conflits, mais la prévalence du sida n'y est pas plus élevée. En fait, d'après une étude qui a été récemment publiée, en République démocratique du Congo, le pays qui a connu les troubles les plus violents au cours de la dernière décennie, la prévalence du VIH/sida est restée quasiment inchangée dans des groupes sélectionnés de la population malgré l'instabilité politique et les conditions de pauvreté que la République démocratique du Congo connaît depuis 1991. Même si ces données doivent être considérées avec prudence dans la mesure où elles ne sont ni fiables ni complètes dans les zones de conflit, ces conclusions montrent qu'il n'existe aucun lien intrinsèque entre les conflits et le sida.

Cela ne devrait pas surprendre le Conseil. Dans la résolution 1308 (2000), il a pris note de l'importance de l'épidémiologie et des études réalisées dans le monde, qui confirment que le VIH/sida s'est propagé le plus rapidement dans des sociétés pacifiques et bien établies, prouvant qu'il se déplace rapidement le long des artères commerciales, telles que les voies routières, par le biais du tourisme, en particulier le phénomène sordide du tourisme sexuel, dans les pays où sont concentrés un grand nombre de travailleurs expatriés et séparés de leurs familles, dans des sociétés où des adolescentes ont de manière routinière des relations sexuelles avec des hommes plus âgés, et où les toxicomanes se transmettent la maladie par voie intraveineuse. Presque par définition, ces phénomènes sont généralement absents ou ne peuvent pas exister dans des situations de violence et d'instabilité. Le commerce, le tourisme et les travailleurs expatriés fuient les conflits qui provoquent des changements dans les comportements sociaux traditionnels.

Le Conseil s'est déclaré préoccupé par les potentiels effets négatifs du VIH/sida sur la santé du personnel des opérations internationales de maintien de la paix et, de manière implicite, par leur truchement et a demandé qu'il leur soit donné une formation sur les

questions en rapport avec le sida. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a recommandé que les soldats soient initiés, avant leur déploiement, sur les questions liées au sida. Nous trouverions néanmoins malencontreuse l'insinuation que des soldats de la paix soient nécessairement en danger ou porteurs de la maladie. L'Inde a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix, et certainement à toutes les opérations que l'ONU a déployées en Afrique. Aucun soldat indien de la paix n'est arrivé porteur du VIH/sida sur le théâtre des opérations en Afrique ni ne l'était à son départ. Nos soldats sont morts en Afrique et ailleurs de maladies – plus récemment en Sierra Leone d'une forme particulièrement foudroyante de paludisme cérébral – mais aucun n'est mort du sida. Des mesures préventives font partie intégrante de la préparation et de la discipline nécessaires à toute opération de maintien de la paix.

Souligner l'importance de la sensibilisation des soldats de la paix au VIH/sida, comme le Conseil l'a fait dans ses récentes résolutions, est non seulement futile mais offre en plus une image erronée des problèmes auxquels les soldats de la paix doivent faire face et auxquels il doivent être préparés. Si les soldats de la paix sont correctement formés et disciplinés, la sensibilisation au sida ira de pair. S'ils ne le sont pas, tant leurs efforts que l'opération elle-même échoueront.

Par conséquent, les arguments présentés par le Conseil nous laissent perplexes, mais s'il tient à faire la différence, il doit agir chaque fois qu'il le faut. Au cours de l'année écoulée, il a justifié le fait qu'il ait dépassé le mandat que lui confère la Charte en menant des enquêtes et en appliquant des restrictions au commerce international de diamants afin d'éliminer le commerce des diamants du sang qui constitue moins de 4 % du commerce mondial mais qui contribue à financer les conflits en Afrique. Le commerce international a coopéré avec le Conseil pour prouver sa bonne foi et contribuer à soulager les souffrances humaines.

Le problème du traitement du sida a été également réduit à celui du commerce. Un petit groupe de sociétés de produits pharmaceutiques invoque les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour refuser de fournir des médicaments à des prix abordables à un grand nombre de patients, en particulier en Afrique, qui ne peuvent se les procurer. Des produits de remplacement à bon marché sont disponibles, mais l'Accord sur les ADPIC est invoqué

pour arrêter leur exportation. Des millions – par conséquent un nombre beaucoup plus élevé de victimes tués par les conflits en raison des diamants – sont condamnés à une mort douloureuse du fait de la politique qu'appliquent les sociétés de produits pharmaceutiques.

Le nombre considérable de personnes qui mourront du sida s'ils ne reçoivent pas de traitement pourrait en effet causer des problèmes en matière de sécurité pour plusieurs gouvernements les plus directement concernés. Dans certains des pays les plus touchés, les jeunes et les personnes d'âge moyen sont en train d'être décimés. Les sociétés font face à un problème terrible, étant donné que les personnes âgées réduites à la misère et les orphelins désespérés restent les seuls à s'occuper des uns et des autres.

Les sociétés qui offrent des exemples de développement pacifique pourraient facilement sombrer dans le chaos ou le conflit ou devenir vulnérables face à d'autres. Ainsi il faut craindre que c'est ce que nous réserve la crise qui menace. C'est ainsi que nous avons entendu et compris la référence que l'Ambassadeur Holbrooke a faite ce matin à une définition élargie de la sécurité pour guider nos délibérations. Si le sida est un problème de sécurité, c'est de cette façon qu'il se manifesterait. Nous apprécions ce que le Représentant permanent de la France, M. Levitte, a déclaré ce matin au sujet du niveau inacceptable des prix des produits pharmaceutiques du Nord destinés aux consommateurs du Sud. Sur ce point, le Conseil peut aider.

Les membres du Conseil sauront que l'Accord sur les ADPIC contient une disposition sur les exceptions concernant la sécurité. L'article 73 se lit comme suit :

« Aucune disposition du présent accord ne sera interprétée :

b) comme empêchant un Membre de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité :

iii) appliquées en temps de guerre ou en cas de grave tension internationale;

c) comme empêchant un Membre de prendre des mesures en application de ses engagements au titre de la Charte des Nations Unies, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

Je fais savoir au Conseil que s'il estime, comme il a dit, que le VIH/sida constitue une menace à la paix et à la sécurité internationale, il a non seulement le droit mais aussi le devoir, compte tenu de sa responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de déclarer que l'article 73 de l'Accord sur les ADPIC doit être invoqué pour fournir d'urgence des médicaments à prix abordable qui aideront au traitement de l'épidémie.

J'ai écouté avec un grand intérêt le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ainsi que les membres du Conseil de sécurité, notamment l'Ambassadeur Richard Holbrooke. Conscient de l'importance et de la gravité de la tâche, mon pays soutient pleinement la campagne mondiale contre ce fléau et est résolu à joindre ses efforts à cette campagne et l'étendre. Nous souscrivons à l'importance que le Secrétaire général attache à cette question.

Permettez-moi, pour terminer, de saisir cette occasion pour souhaiter à l'Ambassadeur Holbrooke et à sa famille tous mes vœux de réussite et de distinction pour ses activités futures, auxquelles il nous a si bien accoutumés. Je saurai gré à la délégation des États-Unis de bien vouloir transmettre nos vœux sincères à l'Ambassadeur Holbrooke et de lui dire qu'il manquera à l'Organisation des Nations Unies et c'est peu dire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de Singapour.

Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, et le docteur Peter Piot pour leurs observations édifiantes. Ils nous ont rappelé que la pandémie du VIH/sida était un sujet qui exigeait une intervention urgente de la communauté internationale.

Lorsque ce sujet a été soulevé pour la première fois au Conseil de sécurité, il y a un an, 33 millions de personnes étaient infectées par le VIH/sida. Les derniers chiffres communiqués par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) révèlent une augmentation de 3 millions. Autrement dit, 36 millions de personnes sont aujourd'hui contaminées. Ce sont des statistiques saisissantes. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de décrire la pandémie du VIH/sida comme la peste noire du nouveau millénaire. Il est clair

que malgré nos meilleurs efforts, il faut faire davantage.

Je félicite en conséquence l'Ambassadeur Holbrooke de sa prévoyance et de ses efforts de pionnier pour amener la question du VIH/sida devant le Conseil de sécurité. En soulignant la connotation politique de cette question et en encourageant des mesures concrètes pour régler le problème par le biais de la résolution 1308 (2000), le Conseil a donné une preuve claire et sans équivoque de son attachement à la croisade contre le VIH/sida.

Après l'adoption de la résolution 1308 (2000) en juillet dernier, certains ont été déçus du fait que ses dispositions soient de nature volontaire. Mais nous ne devrions pas sous-estimer son importance historique. C'était la première fois que le Conseil de sécurité reconnaissait une question de santé comme une menace à la paix et la sécurité internationales. Nous sommes donc aujourd'hui ici pour construire sur la base de cet acquis.

Il y a de fortes preuves empiriques qui indiquent qu'il existe un lien entre la prolifération des conflits armés et la propagation du VIH/sida. Les populations ravagées et déplacées par la guerre sont les plus vulnérables, car elles n'ont pas accès à un traitement médical adéquat. C'est précisément dans des conditions de cette nature que les soldats de la paix peuvent jouer un rôle utile. Avec une formation correcte en matière d'éducation et de prévention du VIH/sida, les Casques bleus peuvent agir comme des agents positifs en jouant un rôle sensibilisateur dans les zones de conflits. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce de la signature d'un mémorandum d'accord entre ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour renforcer leur coopération. Nous remercions aussi le DOMP et soutenons les efforts qu'il déploie pour assurer qu'une initiation et une formation efficaces soient données, avant le déploiement, à tous les soldats de la paix des Nations Unies.

Une épidémie mondiale exige des solutions mondiales. Le VIH/sida ne fait pas de distinction entre les races, les croyances ou les nationalités. On ne peut pas s'en occuper de manière isolée. L'approche multisectorielle pratiquée par ONUSIDA est la bonne façon de procéder. Nous louons les efforts inlassables et l'esprit d'initiative dont ONUSIDA a fait preuve sur cette question. En fin de compte, toutefois, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité

d'établir des stratégies efficaces pour affronter la crise du VIH/sida. Dans la préface de son rapport sur le VIH/sida, ONUSIDA souligne à juste titre que

« Si le soutien international politique, financier et technique est important, faire baisser le taux et limiter les effets de l'épidémie doivent être des sujets pris en charge au plan national. »

Les résultats d'une stratégie nationale efficace sont simples à voir. Les succès dont ont bénéficié l'Ouganda et la Thaïlande sont décrits en détail. Les leçons clefs que nous pouvons tirer sont notamment qu'il faut un engagement politique ferme aux plus hauts niveaux et l'adoption d'une approche large pour mettre en œuvre des mesures préventives. Il est essentiel que ces meilleures pratiques soient diffusées largement dans tous les pays afin qu'un recul mondial de la pandémie du VIH/sida soit possible.

Singapour a la chance d'avoir un faible taux de contamination par le VIH/sida. Nous avons néanmoins fait de la prévention et du traitement de cette maladie une priorité élevée par le biais d'un programme national complet de lutte contre le sida. Par exemple, un enseignement sur le VIH/sida est prodigué à tous les étudiants, de même qu'à tous les hommes et femmes qui servent sous l'uniforme. Des mesures strictes sont prises pour sauvegarder les réserves nationales de sang. Les malades du VIH/sida ont accès à un traitement médical subventionné et reçoivent régulièrement des conseils. Le Gouvernement travaille en relation étroite avec les groupes communautaires pour promouvoir davantage la formation et les activités de recherche, pour augmenter la prise de conscience du VIH/sida et pour empêcher la discrimination à l'égard des malades et de leurs familles. Au niveau international, nos autorités sanitaires coopèrent avec l'Organisation mondiale de la santé en lui fournissant régulièrement des mises à jour sur la situation du VIH/sida à Singapour.

La prévention, bien que cruciale, n'est qu'un aspect de la question. La même importance doit être accordée aux soins et au traitement des 36 millions de personnes qui sont contaminées par le virus. L'accès aux soins de santé ne devrait pas être séparé de la prévention. Il n'est pas juste que les victimes dans les pays en développement se voient refuser le même niveau de soins de santé que celui dont on dispose dans le monde développé. Lorsqu'on songe que 90 % de ceux qui souffrent du VIH/sida résident dans le monde en développement, la disponibilité de médicaments et de trai-

tements à un prix abordable doit être une des premières priorités.

Nous sommes tous conscients des effets néfastes de l'épidémie du VIH/sida sur les capacités économiques d'un pays. La paix et la stabilité dans les pays en développement sont menacées par cette épidémie. De plus, leur développement et leur potentiel économique sont également quasi paralysés. Si le Conseil de sécurité peut jouer un important rôle de catalyseur dans la lutte contre le VIH/sida, les effets multidimensionnels de l'épidémie ne peuvent être traités que par ONUSIDA. Nous envisageons dès lors le débat d'aujourd'hui comme une partie seulement de notre combat plus large contre la prolifération de la maladie.

Je reprends ma fonction de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Guéhenno pour lui permettre de répondre aux questions soulevées.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je voudrais juste dire combien j'ai été content et encouragé par le débat qui a eu lieu aujourd'hui et je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité pour les déclarations de soutien au Département des opérations de

maintien de la paix et à notre coopération renforcée avec ONUSIDA. Des annonces comme celles qui ont été faites par la Ministre du développement international de la Norvège remontent le moral de tous ceux qui, dans le système des Nations Unies, veulent jouer un rôle encore plus actif dans la guerre mondiale contre le sida.

J'aimerais aussi dire, pour reprendre les propres mots de l'Ambassadeur Holbrooke, que je n'ai considéré aucune de ses observations comme des critiques personnelles. Au contraire, je les considère comme un reflet de la priorité qu'il attache à juste titre à la question du VIH/sida, et je me félicite des suggestions qui ont été faites. L'Ambassadeur Holbrooke peut être vigoureux dans ses critiques. Il a aussi été efficacement vigoureux dans son soutien au maintien de la paix. Pour cette raison, j'aimerais souligner qu'il bénéficiera longtemps de la gratitude de tous les soldats de la paix. Je serais reconnaissant à la délégation des États-Unis de faire part à l'Ambassadeur de notre gratitude.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.